



Signalisation angles morts pour Poids Lourds

Décret n° 2020-1396 du 17 novembre 2020 relatif à la signalisation matérialisant les angles morts sur les véhicules dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Au 1er janvier 2021, tous les poids lourds (+ 3,5 tonnes) et autocars, circulant en milieu urbain, devront être équipés d'adhésifs sur les côtés et à l'arrière de leurs véhicules pour signaler les angles-morts (soit 5 pour les poids lourds et 3 pour les autocars).

Le décret exclut de son champ d'application les véhicules agricoles et forestiers d'une part, et les engins de service hivernal et les véhicules d'intervention des services gestionnaires des autoroutes ou routes à deux chaussées d'autre part.

Le non-respect de cette obligation sera sanctionné par une contravention de 4ème classe.

Caractéristiques techniques:

Résistance aux UV : 7 ans

Durabilité du produit : 7 ans

Adhésif carrosserie:

Les compositions du produit (Film/Adhésif/protecteur) : Film polymère calandré spécial carrosserie + plastification brillante anti-UV

La température d'application : minimum 5°C

La température d'utilisation : -30°C à 90°C

Force d'adhérence : 18N / 25mm (Finat TM 1/24h)

Adhésif bâche

Les compositions du produit (Film/Adhésif/protecteur) : Film polymère calandré avec colle spéciale surface apolaire + plastification brillante anti-UV

Il est doté d'un adhésif spécial, adapté à la plupart des surfaces apolaires, ainsi que les surfaces sur lesquelles il est difficile de poser du vinyle adhésif

(par exemple le polyéthylène, le polypropylène, le polyamide, le plastique ABS, l'acier galvanisé, la brique et le béton).

La température d'application : minimum 5°C

La température d'utilisation : -30°C à 120°C

Force d'adhérence : 22N / 25mm (Finat TM 1/24h) (16N / 25mm on LSE)

Référence	Caractéristiques	Conditionnement	Dimensions en mm	Page Catalogue
378014	Adhésif pour Poids Lourds - Surfaces bâchées et complexes	20	170 x 250 mm	S21-28